



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE, portant sur la demande de permis de construire n° 011 206 13 H0028, sollicitée par la société « LIMOUX ENERGIES » filiale de « VALOREM-SAS » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance supérieure à 250 KWc, située dans la commune de LIMOUX, sur l'ancienne décharge de Brides



Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel sont annexés une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 24 Juin 2015 au 24 Juillet 2015 inclus à la mairie de Limoux, siège de l'enquête.

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur une unité foncière de 30 167 m². Le parc photovoltaïque s'étendra sur une surface de 2 ha clôturée soit 6 640 m² de superficie de panneaux photovoltaïques posés au sol. La puissance théorique du parc photovoltaïque sera d'environ 0,996 Mwc.

Pour diligenter cette enquête, M. Emmanuel NADAL, a été désigné commissaire enquêteur, par décision du 18 Mai 2015 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Limoux, aux jours et heures d'ouverture au public (le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, du mardi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 12h00). Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête par courrier postal à la mairie de Limoux, ou par email : photovoltaïque.limoux@gmail.com.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Limoux les :

- 24 Juin 2015 de 9H00 à 12H00
- 02 Juillet 2015 de 9H00 à 12H00
- 24 Juillet 2015 de 14H00 à 17H00

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Languedoc-Roussillon en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 05 Janvier 2015, joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Limoux et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.pref.gouv.fr/> (publications – rapports et conclusions des commissaires enquêteurs). Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Monsieur Frédéric PETIT (04 68 10 39 47 – mél : frederic.petit@valorem-energie.com) – 30, rue Georges Brassens 11 000 CARCASSONNE. Informations disponibles sur le web : <http://www.parc-photovoltaïque-de-limoux.fr/>

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Limoux, à la préfecture de l'Aude et à la direction départementale des territoires et de la mer, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Carcassonne, le 02 JUIN 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le Chef du bureau de l'administration territoriale


Sylvie ESPUGNA

N.B. : Avis devant paraître quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête **c'est-à-dire avant le 08 Juin 2015.**